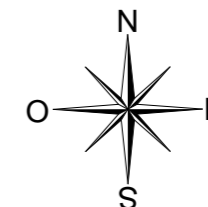


HALL F
APPARTEMENT DE 5 PIECES
n°F64 au 6ème étage

ENTRÉE	6,27 m ²
SÉJOUR	28,11 m ²
CUISINE	9,14 m ²
CHAMBRE 1	16,58 m ²
CHAMBRE 2	10,11 m ²
CHAMBRE 3	10,46 m ²
CHAMBRE 4	9,67 m ²
SALLE D'EAU	2,22 m ²
SALLE DE BAINS	6,11 m ²
WC	1,09 m ²
DÉGAGEMENT	5,18 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	104,94 m²
BALCON	40,91 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	145,85 m²

LEGENDE 1/2

VR	volet roulant	—	radiateur
GC	garde corps	R	réfrigérateur
▨	soffite/faux plafond	LV	lave vaisselle
ETEL	esp tech elec du logt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
⊕	robinet de puisage	TRI	tri sélectif
—	sèche-serviette	---	retombée de poutre
AP	allège pleine	PV	pare-vue
⊕	fenêtre	EP	eau pluviale
⊕	porte fenêtre	OP	fenêtre fixe opaiescent
—	fenêtre fixe		



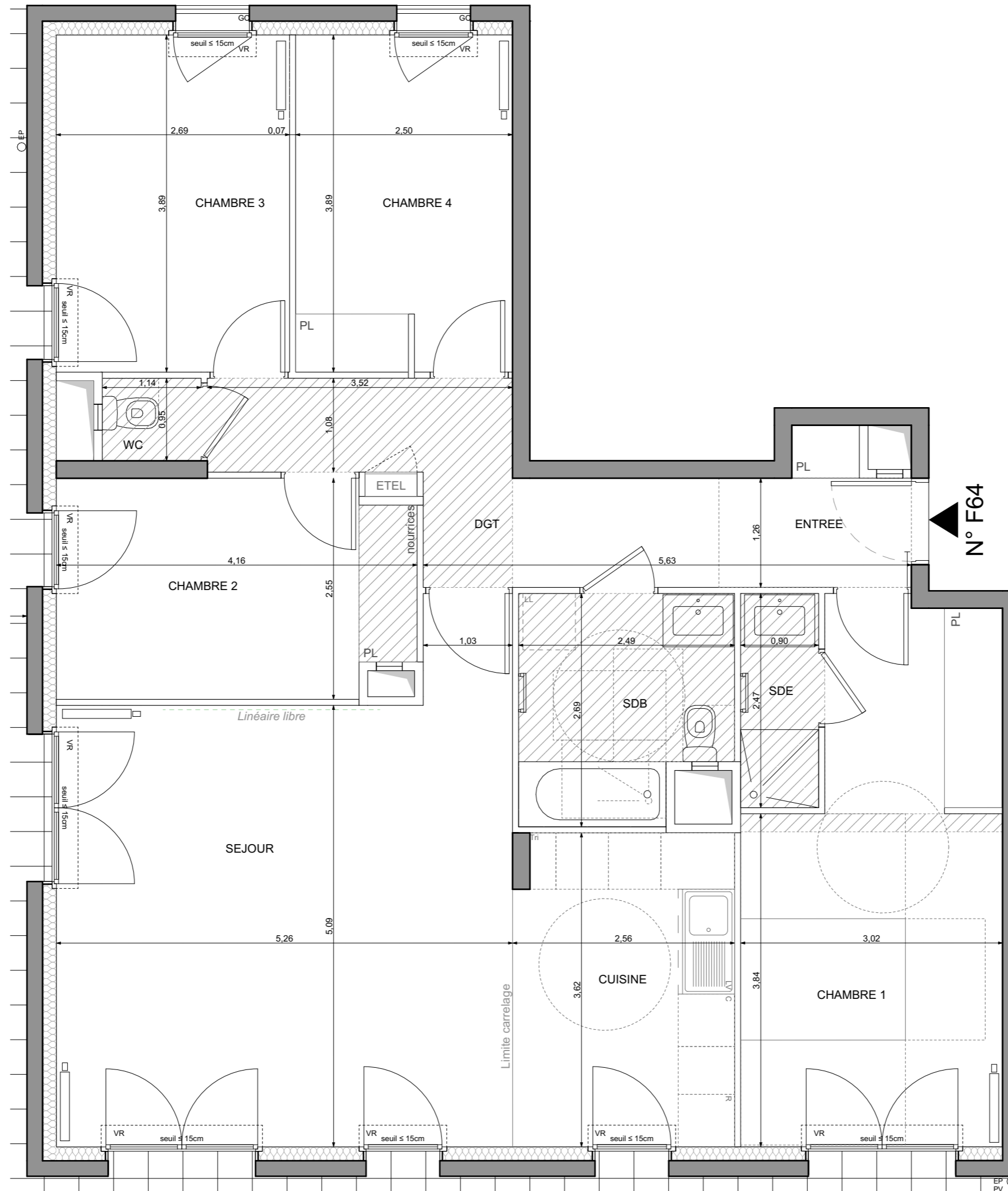
Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »

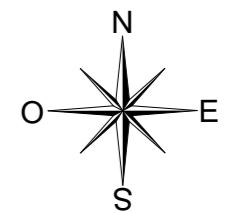
Indice A Juin 2024

Echelle : 0 50 100 200cm



N° F64

HALL F
APPARTEMENT DE 5 PIECES
n°F64 au 6ème étage



LEGENDE 2/2

Indice A Juin 2024

Echelle : 0 50 100 200cm

Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »